

ACTUA PORC

L'ACTUALITÉ DE LA FILIÈRE PORCINE D'AUVERGNE - RHÔNE - ALPES

DANS CE NUMÉRO

Le programme CERCEAU	p1
L'application Pig Connect	p2
Mise à jour de la Déclaration d'Activité	p2
Le déploiement des audits biosécurité: point au 15/11/2022	p2
Tout détenteur de porc doit être déclaré!	p3
Risque grippe: faites-vous vacciner!	p3
Formation du référent bien-être animal	p3
Aide électricité 2023	p3
"MRST" la nouvelle démarche d'Auvergne-Rhône-Alpes	p4
La certification HVE	p4
Actualités en AURA	p4



Edito

"Après avoir franchi la barre symbolique des 2€/kg l'été dernier, le prix du porc commençait enfin à couvrir les charges qui, depuis 1 an, ne cessaient d'augmenter (poste aliment principalement). Ce prix symbolique, qui n'était pas arrivé depuis 20 ans commençait à « redonner du souffle » aux producteurs. La baisse des cours depuis Octobre 2022 a très vite calmé cet élan de positivité d'autant que la crise énergétique qui explose sur le second semestre 2022 rajoute une hausse de nos coûts de production de façon ubuesque. Résultat : la baisse de production en France est actée pour 2022 et la décapitalisation des élevages de truies est engagée. Pourtant, la consommation de porc se maintient et demeure une viande abordable face au bœuf et à la volaille. Et les discours politiques sont sans ambiguïté : la souveraineté alimentaire de la France est une priorité ! Alors, dans ce contexte, peut-on entrevoir des signaux positifs ? En cette fin d'année 2022, nous voulons y croire ! La baisse de production en Europe est réelle et globalement forte : entre la volonté politique de faire baisser la production porcine en Europe du Nord qui semble bien fonctionner et les problèmes sanitaires importants en Espagne qui entraînent une baisse de production significative, l'offre de porcs devrait baisser favorisant ainsi un retour à une cotation intéressante sur 2023.

Concernant les coûts alimentaires pour nos animaux, après tant de spéculations en 2022, les cours des matières premières semblent se stabiliser. Reste le coût de l'énergie pour lequel les producteurs et l'ensemble des maillons de la filière prennent de plein fouet ce tsunami et qui se retrouvent là aussi piégés par les spéculateurs. Les différentes familles au sein d'Inaporc se mobilisent auprès de l'Etat pour proposer des solutions pour aider nos entreprises à rester compétitives. Notre souveraineté alimentaire en dépend. La filière a toujours eu des défis à relever. Elle a toujours su s'adapter ! Même si, cette fois, elle cumule les ennuis et l'ensemble des maillons sont touchés, il faut garder notre cap: Tous autour du Porc Français !

Nous vous souhaitons à tous de bonnes fêtes de fin d'année."

Les présidents Francis LEBAS et Thierry THENOZ



ENVIRONNEMENT

Gestion de l'eau en élevage: le programme CERCEAU

Nous l'avons constaté cet été plus que les autres années, l'eau, en tant que ressource naturelle, devient un enjeu environnemental de plus en plus important, compte tenu d'un usage croissant et des disparités de disponibilité de la ressource. Pour les filières animales, peu de données de terrain sont disponibles pour permettre d'appréhender les conditions d'utilisation de l'eau au niveau des élevages. Dans le cadre du programme de travail CERCEAU, les interprofessions régionales et l'IFIP travaillent depuis décembre 2021 avec 9 éleveurs à établir un bilan des consommations d'eau pour l'abreuvement, le nettoyage et les process annexes, en lien avec les conditions météorologiques. Une deuxième étape de ce programme permettra, dès 2023, d'équiper et de suivre des sites pilotes comprenant des systèmes de récupération, de stockage et de traitements afin d'obtenir un panel complet des solutions pertinentes pour recycler l'eau. Ces résultats multifilières (5 sites en filière volailles, 3 en filière porcine, 6 stations expérimentales bovines, un centre d'allotement et 2 sites en filière équine) permettront de disposer de résultats élargis à l'ensemble des productions animales de la région et adaptés à différentes conditions et enjeux climatiques.

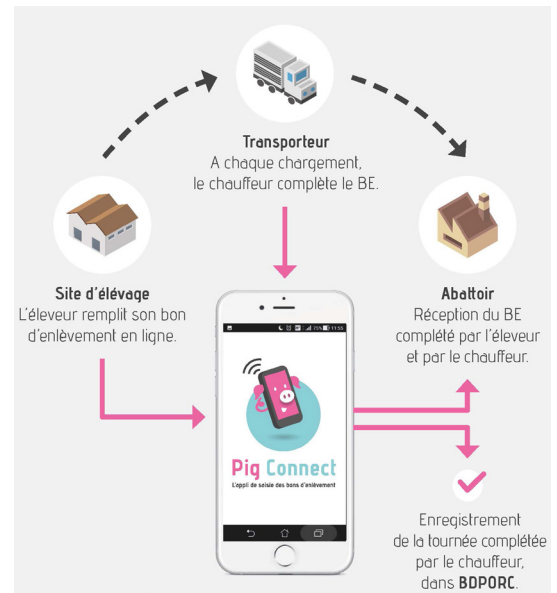
L'APPLICATION PIG CONNECT

L'appli qui connecte la filière porcine

Pour rappel: développée par BDporc, l'application Pig Connect simplifie la notification des mouvements de porcs entre les élevages et les abattoirs conformément aux obligations réglementaires de traçabilité en vigueur. Facile à prendre en main, elle permet aux abattoirs et PCM de recevoir les bons d'enlèvement informatisés en temps réel. Fini les bons d'enlèvement et de transport papier fastidieux à remplir!

Que dois-je faire?

- 1/ Je télécharge l'application Pig Connect sur Apple Store ou Google Play
- 2/ Je me connecte avec mes codes PCM
- 3/ Je saisis mon bon d'enlèvement. Une fois validé, il est visible par le chauffeur et par l'abattoir de destination.



Mise à jour de la Déclaration d'Activité

Dans un intérêt sanitaire et collectif, il est demandé de **mettre à jour sa DA chaque année, même s'il n'y a pas eu de modification**, pour garantir l'actualisation des données et la date de mise à jour. En effet, **en cas de crise sanitaire, il est indispensable d'avoir une connaissance parfaite des élevages** mais aussi de pouvoir alerter les détenteurs dans les plus brefs délais (si zone de surveillance mise en place notamment).

Un outil via Pig Connect permet dorénavant de mettre à jour sa Déclaration d'Activité en quelques clics. Pour cela, téléchargez l'appli sur votre portable, identifiez-vous avec votre IDM et le mot de passe utilisé pour la PCM et allez sur le module « mise à jour de votre DA ». Ceci permet également d'informer l'EDE de tout changement éventuel concernant les informations de l'exploitation, du détenteur et du site d'élevage (modification adresse par ex).

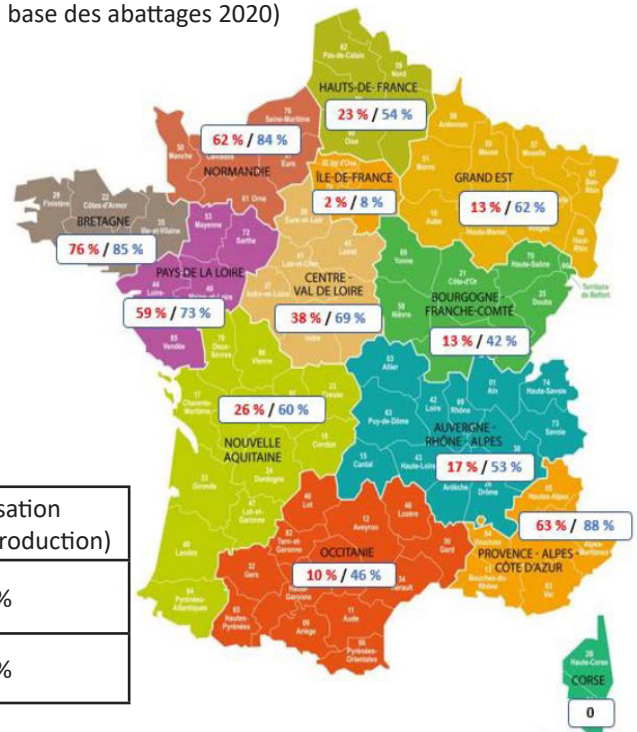
Le déploiement des audits biosécurité dans les élevages porcins via l'appli Pig Connect: point au 15/11/2022

Pour rappel: L'objectif de cet outil est de disposer d'une information complète sur le niveau de biosécurité des sites porcins de façon dématérialisée sur BDporc.

Ceci permet de suivre de façon individuelle ou globale l'évolution de la mise en place des mesures tant au niveau quantitatif (nombre d'élevages audités) que qualitatif (progression des taux de conformité).

Cet outil professionnel peut nous servir également à argumenter auprès des administrations sanitaires, en cas de crise sanitaire, sur le niveau de protection de nos élevages. **Rapprochez-vous de votre technicien ou votre vétérinaire si vous n'avez pas encore été audité.**

En rouge: taux de réalisation en % des sites professionnels
En bleu: taux de réalisation en % de la production (sur la base des abattages 2020)



	Nbre de sites audités	Taux de réalisation (en % des sites pro)	Taux de réalisation (en % de la production)
Auvergne-Rhône-Alpes	242	17%	53%
Total France	6 688	45%	77%

Tout détenteur de porc doit être déclaré!

La connaissance de l'ensemble des détenteurs de porcs et de sangliers est essentielle pour réagir rapidement en cas de diffusion sur le territoire d'une maladie animale réglementée. Depuis le 1er janvier 2019, **la déclaration de la détention de porc(s) ou de sanglier(s) à titre professionnel, de consommation familiale ou d'animal de compagnie est obligatoire dès 1 seul porc ou sanglier.** Dans l'intérêt de tous, les éleveurs professionnels qui vendent ou cèdent des porcins à des particuliers ou petits détenteurs doivent s'assurer au préalable que ces derniers sont connus de l'EDE et ont un IDM. Par ailleurs, ils doivent notifier le mouvement d'animaux sur BDporc.

SANITAIRE

Risque grippe : Faites-vous vacciner !

Depuis cette année, la Haute Autorité de Santé* recommande aux professionnels exposés aux virus influenza porcins de se faire vacciner contre la grippe. **Les virus de la grippe du porc peuvent se transmettre à l'Homme et inversement!** Vous, éleveur, salarié d'élevage, vétérinaire, technicien d'élevage, et toute personne travaillant au contact des porcs, il est important de vous faire vacciner contre la grippe.



* Haute Autorité de Santé (HAS) : Autorité publique indépendante à caractère scientifique, la Haute Autorité de Santé vise à développer la qualité dans le champ sanitaire, social et médico-social, au bénéfice des personnes.

BIEN ETRE ANIMAL

Formation du référent bien-être animal

La désignation et la formation d'une personne référente bien-être animal dans les élevages est obligatoire depuis le 1er janvier 2022. **Les référents des élevages de porcs et de volailles doivent suivre une formation, composée d'un module de 7h labellisé par VIVEA ou OCAPIAT et du module distanciel de 2h.** Ils ont 18 mois à compter de leur date de désignation pour réaliser tout le parcours de formation. Le module de formation à distance réservé aux référents bien-être animal des élevages de porcs et/ou de volailles est disponible depuis le 1er septembre 2022 sur www.formation-referentbien-etre-animal.fr. N'oubliez pas de finaliser votre parcours de formation continue composé de deux étapes (module à distance et formation labellisée) en suivant l'intégralité du module à distance. Un certificat de réalisation est remis à l'issue de chaque formation avec le logo officiel apposé. **Les deux certificats de formation sont à conserver sans limitation de durée.** Le parcours reste valable 7 ans : il faudra repasser le module distanciel et un module labellisé choisi par le référent environ 6 ans et 10 mois après l'obtention de la première attestation. Pour information (arrêté du 7 juillet 2022), les référents désignés à compter du 1er janvier 2023 (installation par exemple) et qui ne font pas partie des exceptions (récemment diplômés par exemple) auront 6 mois pour entamer le premier module, distanciel ou labellisé et 12 mois pour suivre le deuxième module (soit 18 mois au total pour réaliser tout le parcours).

AIDE ELECTRICITE

Amortisseur électricité-aides 2023

Le gouvernement a annoncé la mise en place d'un dispositif d'aide prévu pour 2023 permettant d'atténuer la hausse des coûts de l'énergie électrique :

->Prévue du 1er janv. Au 31 dec. 2023

->S'applique à tous les contrats professionnels (TPE et TME de moins de 250 salariés et moins de 50M€ de chiffre d'affaires) non éligibles au bouclier tarifaire (qui concerne les entreprises de moins de 10 salariés, ayant un CA < 2M€ et une puissance souscrite < 36KWA)

->**Remise effectuée directement par le fournisseur sur la facture**

->Prise en charge, sur 50% des volumes d'électricité consommée sur l'année, de l'écart entre le prix effectivement payé en 2023 et la référence de 18cts€/KWh, dans la limite d'une réduction maximale de 16 cts€/KWh sur la totalité de la consommation

Vous n'avez pas de démarche spécifique à réaliser pour en bénéficier. Vos fournisseurs peuvent cependant vous demander des justificatifs (à voir selon les fournisseurs).

DEMARCHE QUALITE ET CERTIFICATION

"Ma Région, ses Terroirs" la nouvelle démarche d'Auvergne-Rhône-Alpes

Créée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et les représentants du monde agricole et agroalimentaire, *Ma Région, ses Terroirs* est une démarche qui vise à **mieux valoriser le travail et le savoir-faire des femmes et des hommes qui cultivent notre terroir**, avec la reconnaissance de leurs engagements quotidiens.

Tous les produits agréés répondent à un référentiel précis, établi selon des critères spécifiques à chaque filière. Chaque agrément accordé garantit **une production issue d'Auvergne-Rhône-Alpes, cultivée, élevée et transformée par des acteurs régionaux, dans le respect des bonnes pratiques agricoles**. De plus, c'est une démarche qui crée du lien entre agriculteurs et consommateurs. Pour cela, elle s'engage à :

- Soutenir les producteurs de la Région pour valoriser leur travail,
- Garantir aux consommateurs la provenance régionale des produits via un agrément,
- 100% Auvergne-Rhône-Alpes pour les produits non transformés,
- Au moins 80 % de la matière première issue de la région Auvergne Rhône-Alpes pour les produits transformés.
- Développer l'offre locale dans une majorité de commerces pour mieux répondre aux attentes de tous.

2022 : plus d'éleveurs régionaux en HVE

En 2021, sous la gouvernance de l'Association Porc Montagne, la filière porcine régionale a commencé à s'organiser pour mettre en place la certification environnementale dans des élevages porcins. Cette initiative est venue de la nécessité de répondre aux appels d'offre de la restauration collective publique, suite à la loi EGAlim, et des dispositions sur l'alimentation durable. A l'issue de la première campagne, ce sont **24 élevages de la CAPP qui avaient été certifiés dont 14 en Haute Valeur Environnementale (HVE)**. En 2022, la démarche a été élargie aux éleveurs approvisionnant les établissements DUMAS dans le Puy-de-Dôme, pendant qu'une partie des éleveurs de la CAPP passait du niveau 2 au statut HVE. Ainsi, **34 élevages sont désormais certifiés, dont 26 en HVE**.



INTERPORC
RHÔNE-ALPES

ANIMATION

Cécile MICHON - 04 72 69 91 99
cmichon@interporcra.fr

DOSSIERS ENVIRONNEMENT/BEA
Aymeric MAILLOT - 04 72 69 91 98
amaillot@interporcra.fr

BDPORC/COMMUNICATION
Agathe BEREZYIAT - 04 72 69 91 95
aberezyiat@interporcra.fr



INTERPORC AUVERGNE LIMOUSIN

ANIMATION

Bruno DOUNIES - 04 73 28 77 81
ipal@interporc-auvergne.fr

BDPORC/PCM AUVERGNE LIMOUSIN
David PASSAT - Amélie RAMADE
04 73 28 77 81
bdporc-auvergne@interporc-auvergne.fr
ipal@interporc-auvergne.fr

Actualités en Auvergne-Rhône-Alpes

Avez-vous pensé à vous engager dans la nouvelle démarche Le Porc Français?

Pour rappel, les démarches VPF et QT vont être remplacées par la démarche Le Porc Français. Vous trouverez le nouveau cahier des charges ainsi que la fiche d'engagement sur notre site internet: <https://www.interporcra.fr/le-porc-francais/>

Voyage de presse "A la découverte de la filière porcine"

le 24 Novembre dernier, dans le cadre de la campagne européenne "Let's talk about pork" (Parlons du porc), une vingtaine de journalistes nationaux et régionaux est venue découvrir notre filière en visitant la Charcuterie La Bresse (Ain) ainsi que l'élevage naisseur-engraisseur de la SARL de Montburon (Ain). Ceci a été également l'occasion d'alerter sur la flambée des coûts de l'énergie qui pèse sur tous les maillons de la filière, déjà mis à mal par la hausse des coûts d'aliment.

Salon International de l'Agriculture 2023

Comme chaque année, Inaporc sollicite les éleveurs de porcs de toute la France pour venir communiquer sur leur métier et répondre aux questions des visiteurs pendant une journée. Le SIA se déroulera du 26 Février au 6 Mars 2023. Si vous êtes intéressés, merci de vous inscrire par mail à communication@interporcra.fr. Le transport et le repas seront pris en charge.

Formation à la prise de parole sur les réseaux sociaux

Nous relançons la formation destinée aux éleveurs sur la prise de parole sur les réseaux sociaux. L'objectif étant d'avoir une meilleure compréhension des réseaux sociaux existants, de maîtriser leur logique et leurs codes, mais aussi la prise de parole et l'interaction avec les autres utilisateurs. La journée de formation peut être adaptée aussi bien pour des éleveurs débutants que pour des éleveurs confirmés. N'hésitez pas à nous envoyer un mail à communication@interporcra.fr pour vous inscrire gratuitement.

La Région 
Auvergne-Rhône-Alpes

Directeurs de la publication : Thierry THENOZ - Francis LEBAS - Rédactrice: Agathe BEREZYIAT - Aymeric MAILLOT - Bruno DOUNIES - Cécile MICHON - Direction artistique et maquette : Studioburke - Dépôt légal à parution - N° ISSN : 2425-5998